



FORMULAIRE

D'AIDE A LA RESTAURATION DES COLLEGIENS

Cadre réservé à l'administration

Élèves

Élève 1		Élève 2		Élève 3	
NOM :
Prénom :
Né(e) le :	__ / __ / ____	__ / __ / ____	__ / __ / ____	__ / __ / ____	__ / __ / ____
Sexe :	F M	F M	F M	F M	F M
Établissement :
Commune :
En classe de :	6 ^{ème} 5 ^{ème} 4 ^{ème} 3 ^{ème}	6 ^{ème} 5 ^{ème} 4 ^{ème} 3 ^{ème}	6 ^{ème} 5 ^{ème} 4 ^{ème} 3 ^{ème}	6 ^{ème} 5 ^{ème} 4 ^{ème} 3 ^{ème}	6 ^{ème} 5 ^{ème} 4 ^{ème} 3 ^{ème}

Demandeur

Mère : Père : Autre (Préciser) :

NOM : Prénom :

Mail
(Obligatoire)@.....

Adresse :

CP 34..... Commune :

Téléphone : __ / __ / __ / __ / __ Nombre d'enfants à charge du foyer (moins de 25 ans) :

En cas de Garde Alternée :

NOM (second parent) : Prénom :

Adresse :

CP 34..... Commune :

Téléphone : __ / __ / __ / __ / __ Mail :@.....

Le demandeur mentionné ci-dessus certifie sur l'honneur avoir la garde légale et effective de ou des enfants concernés et l'exactitude des informations fournies à la demande d'aide à la restauration scolaire.

Fait le : __ / __ / 2025 Signature :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé par le Conseil Départemental de l'Hérault. Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) et à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, ainsi qu'un droit de limitation au traitement des données qui vous concernent.

SYSTEME D AIDE A LA RESTAURATION

NOUVELLE DISPOSITION

Conditions d'éligibilité

- Le demandeur doit être domicilié dans le département de l'Hérault et avoir la garde légale et effective de l'enfant demi-pensionnaire ou interne.
- L'élève doit être scolarisé dans un établissement scolaire public ou privé conventionné avec le département de l'Hérault, et être en classe de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème}.

BAREME

Quotient familial	Montant de l'aide	Type d'établissement
INFÉRIEUR A 100	3,60 €	public, privé ou hors département
DE 101 A 399	2,10 €	public, privé ou hors département
DE 400 A 699	1,10 €	public, privé ou hors département
DE 700 A 1199	0,30 €	public, privé ou hors département

DEPOT DES DOSSIERS :

DES LE 1^{ER} JUIN 2024 EN LIGNE

<https://aiderestaurationscolaire.herault.fr>

La demande doit être effectuée avant le 30 septembre 2025.

Le dépôt des demandes doit se faire en ligne, à compter du **1^{er} JUIN 2024**, via l'adresse internet voir exceptionnellement en version papier.

Dépôt des dossiers	Droits ouverts
Jusqu'au 30 septembre 2025	à compter de la rentrée scolaire
Jusqu'au 31 décembre 2025	*Saisine particulière à compter du 2 nd trimestre

*Saisine particulière : Les demandes déposées sur saisine des services sociaux avant la fin du 1^{er} trimestre de l'année scolaire pourront être examinées au cas par cas, par le service.

(Divorce, séparation, deuil, retour à domicile de l'enfant confié à l'aide sociale à l'enfance, prise en charge effective d'un enfant, perte d'emploi).

A défaut, le dossier sera automatiquement rejeté.

Après instruction, l'attribution de l'aide est notifiée aux familles. Son versement intervient auprès de l'établissement scolaire et viendra en déduction de la facture de la restauration.

